

Gaëtan DEMULIER, Professeur en CPGE au Lycée Hoche de Versailles
Cours interactif de philosophie donné dans le cadre du Projet *Europe, Éducation, École*
Diffusion en visioconférence le 14 avril 2016, de 10h10 à 12h00
En direct : <http://melies.ac-versailles.fr/projet-europe/visio/>
En différé : <http://www.projet-eee.eu> - <http://www.dailymotion.com/projeteee>
Programme : <http://www.coin-philos.net/eee.15-16.prog.php>
Contact : projeteee@gmail.com

RELIGION ET SOCIÉTÉ

Etre que sa nature rend indistinctement social et religieux, l'homme, membre d'une collectivité organisée et d'une communauté de croyants, semble pris dans deux rapports d'allégeance et de dépendance envers des autorités concurrentes et en proie à une conflictualité latente pour la direction de l'existence. A supposer même que l'autorité sacerdotale se prétende exclusivement chargée de concourir à la réalisation d'une fin qui ne relève pas de ce monde (conduire les hommes au salut de leur âme), sa raison d'être l'incitera cependant en effet à faire pression sur les gouvernants pour que ceux-ci ne laissent pas aux gouvernés la liberté d'entreprendre des actes qui compromettraient une telle visée et partant à interférer avec la loi profane. Elle prétendra alors exercer un pouvoir spirituel, autrement dit bénéficier d'un droit de regard sur la distinction du permis et du défendu, et revendiquera, afin d'accomplir sa vocation propre, les prérogatives de l'autorité politique, qui a précisément pour office d'organiser la vie sociale en prenant appui sur des valeurs communes. La récurrence et la vivacité des conflits liés à la division du pouvoir entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, entre l'Eglise et l'Etat, trouvent donc sans doute leur racine dans une essence partagée : religion et société définissent des communautés rassemblant les hommes dans un sentiment d'appartenance collective et dans la poursuite de fins communes. L'histoire nous les montrant cependant aussi bien unis (religions civiques ou théocraties) que disjoints (républiques laïques), se pose la question du mode d'articulation qu'il convient d'établir entre lien religieux et lien social : est-il dans la nature des choses que le mobile religieux consolide et unifie la communauté politique, la vie sociale exigeant l'intégration la plus forte des individus au tout formé par leur association ? Ou alors la religion, en vertu des conflits incessants portant sur l'interprétation des dogmes et de sa propension à régenter l'ordonnement des rapports moraux, économiques, juridiques et intellectuels entre les citoyens, concourt-elle plutôt à fragmenter et à détruire les liens civils ?